

[Traduction pour information, en cas d'écart entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi]

BOURBON CORPORATION

Société anonyme au capital de 49 189 434 €
Siège social : 148 rue Sainte, 13007 Marseille
310 879 499 R.C.S. Marseille
(la « *Société* »)

RAPPORT

à l'assemblée générale des porteurs d'obligations perpétuelles subordonnées de dernier rang à taux fixe à variable (*Undated Deeply Subordinated Fixed to Floating Rate Bonds*) émises par la Société au titre d'une émission initiale d'un montant total en principal de 100.000.000 d'euros le 24 octobre 2014 et d'une seconde émission d'obligations assimilées et formant une souche unique avec les obligations initiales, d'un montant total en principal de 20.000.000 d'euros le 24 avril 2015, en langue anglaise et régies par le droit français
(Code ISIN : FR0012239531)
(les « *TSSDI* »)

Mesdames et Messieurs les porteurs de TSSDI,

Monsieur Gaël Bodénès (domicilié pour les besoins de la présente convocation au siège de la Société), en sa qualité de Directeur général de la Société, a convoqué l'assemblée générale des porteurs de TSSDI le 17 juillet 2019, à 14 heures 30, au siège de la Société (148 rue Sainte, 13007 Marseille, France). Lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2019, les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général ont été réunifiées. Monsieur Jacques de Chateauevieux a été désigné Président Directeur général et Monsieur Gaël Bodénès a été désigné Directeur général délégué de la Société.

Par communiqué de presse en date du 19 juin 2019, la Société a annoncé que les discussions engagées dans l'objectif d'une mise en adéquation du service de la dette avec la reprise attendue mais progressive du marché et des performances du groupe avaient amené la Société à recevoir deux offres. Par le même communiqué, le

BOURBON CORPORATION

Société anonyme with a share capital of 49,189,434 €
Registered office: 148 rue Sainte, 13007 Marseille
310 879 499 R.C.S. Marseille
(the "*Company*")

REPORT

to the general meeting of the holders of Undated Deeply Subordinated Fixed to Floating Rate Bonds issued by the Company under an initial issuance for a total principal amount of €100,000,000 on 24 October 2014 and a second issuance of assimilated bonds and forming a single series with the initial bonds, for a total principal amount of €20,000,000 on 24 April 2015, governed by French law
(ISIN Code: FR0012239531)
(the "*Bonds*")

Madam, Sir, holders of the Bonds (the "*Bondholders*"),

Mr. Gaël Bodénès (domiciled for the purpose of this convening notice at the registered office of the Company), in his capacity as Chief Executive Officer of the Company, convened a general meeting of the Bondholders on 17 July 2019, at 2:30 p.m., at the registered office of the Company (148 rue Sainte, 13007 Marseille, France). During the Board of Directors' meeting on 28 July 2019, the functions of Chairman of Board of Director and Chief Executive Officer have been reunited. Mr. Jacques de Chateauevieux has been appointed as Executive Chairman and Mr. Gaël Bodénès has been appointed as Deputy Chief Executive Officer of the Company.

By a press release dated 19 June 2019, the Company announced that the discussions initiated for the purpose of balancing the servicing of its debt with the expected gradual market recovery and the corresponding upturn in the group's performance had led the Company to receive two offers. By the same press release, the Board of

<p>Conseil d'Administration de la Société a indiqué qu'il souhaitait poursuivre l'analyse de ces offres et invité la Direction Générale de la Société à poursuivre les négociations en vue d'obtenir des conditions finales et engageantes pour ces deux offres.</p>	<p>Directors of the Company indicated that it wished to pursue the analysis of these offers and tasked the general management of the Company to pursue negotiations in order to obtain final and binding conditions of these two offers.</p>
<p>Afin de permettre aux discussions de se dérouler dans un contexte approprié, la Société a notamment obtenu l'accord de l'assemblée générale des porteurs de TSSDI (i) en date du 20 avril 2018 à l'effet de reporter d'un (1) an l'échéance d'intérêts au titre des TSSDI d'un montant d'environ 3,867 millions d'euros prévue le 24 avril 2018 (l'« Echéance Avril 2018 ») au 24 avril 2019 et de lui faire porter intérêts à compter du 24 octobre 2018 (inclus) jusqu'au 24 avril 2019 (exclu) au taux applicable aux TSSDI et (ii) en date du 17 avril 2019 à l'effet de reporter de trois (3) mois l'échéance d'intérêts au titre des TSSDI d'un montant d'environ 3,867 millions d'euros prévue le 24 avril 2019 au 24 juillet 2019 et de lui faire porter intérêts à compter du 24 octobre 2018 (inclus) jusqu'au 24 juillet 2019 (exclu) au taux applicable aux TSSDI</p>	<p>So that the discussions can take place in an appropriate environment, the Company obtained in particular the consent of the general meeting of the Bondholders (i) as of 20 April 2018 to defer by one (1) year the interest payment date due under the Bonds for an approximate amount of 3.867 million euros due on 24 April 2018 (the "April 2018 Due Date") on 24 April 2019, which shall bear interest from 24 October 2018 (included) to 24 April 2019 (excluded) at the rate corresponding to the applicable rate to the Bonds and (ii) as of 17 April 2019 to defer by three (3) months the interest payment date due under Bonds for an approximate amount of 3.867 million euros due on 24 April 2019 on 24 July 2019, which shall bear interest from 24 April 2019 (included) to 24 July 2019 (excluded) at the rate corresponding to the applicable rate to the Bonds.</p>
<p>Les discussions avec les différents partenaires financiers sont toujours en cours. La Société a également sollicité de ses créanciers et crédit bailleurs représentant l'essentiel de la dette du groupe, le renouvellement de leurs accords sur la suspension de l'exigibilité des loyers et la dette du groupe.</p>	<p>The discussions with the main financial partners are still ongoing. The Company has also requested from its debt holders and lessors representing the majority of the group's debt, the renewal of their agreements on the suspension of the payments of its loans and debt.</p>
<p>Dans ce contexte et afin de permettre le bon déroulement de la poursuite des discussions, la Société sollicite l'accord de l'assemblée générale des porteurs de TSSDI conformément aux dispositions applicables du Code de commerce à l'effet de reporter de nouveau de trois (3) mois l'Echéance Avril 2018 au 24 octobre 2019 et de lui faire porter intérêts jusqu'au 24 octobre 2019 (exclu) au taux applicable aux TSSDI.</p>	<p>In this context and in order to ease the on-going discussions, the Company requests the consent of the general meeting of the Bondholders in accordance with the applicable provisions of the French Commercial Code (<i>Code de commerce</i>), to defer again by three (3) months the April 2018 Due Date to 24 October 2019, which shall bear interest until 24 October 2019 (excluded) at the rate corresponding to the applicable rate to the Bonds.</p>
<p>Au regard de ce qui précède, il vous est proposé de délibérer sur les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale :</p>	<p>In light of the above, you are asked to decide on the following resolutions on the agenda of the general meeting:</p>
<p><i>Première résolution (Report complémentaire de l'échéance de paiement des intérêts au titre des TSSDI dû le 24 avril 2018 qui devait intervenir le 24 juillet 2019 et modification corrélative des termes et conditions des TSSDI)</i></p>	<p><i>First resolution (Additional deferral of the interest payment date due on 24 April 2018 under the Bonds which was scheduled to occur on 24 July 2019 and related amendment of the terms and conditions of the Bonds)</i></p>
<p>Il vous est proposé, conformément aux dispositions de l'article L. 228-65, I, 5° du Code de commerce, connaissance prise des décisions des porteurs de TSSDI</p>	<p>You are asked, pursuant to the provisions of article L. 228-65, I, 5° of the French Commercial Code (<i>Code de commerce</i>) and after having taken note of the decisions of the Bondholders as of 17 April 2019 approving the</p>

en date du 17 avril 2019 ayant approuvé le report du paiement de l'échéance d'intérêts au titre des TSSDI dû le 24 avril 2018 (l'« **Echéance Avril 2018** ») à la date du 24 juillet 2019, d'approuver le report du paiement de l'Echéance Avril 2018 à la date du 24 octobre 2019, de sorte que le paiement des intérêts dus à l'Echéance Avril 2018 interviendra le 24 octobre 2019.

En conséquence, il est proposé de modifier les termes et conditions des TSSDI en remplaçant le dernier alinéa de l'article 4.7 des termes et conditions des TSSDI tels que modifiés par les décisions des porteurs de TSSDI en date du 20 avril 2018 par ce qui suit : « (d) *Paiement des intérêts courus au 24 avril 2018 Par exception à ce qui précède, les intérêts courus pour la Période d'Intérêts du 24 octobre 2017 (inclus) au 24 avril 2018 (exclu) seront payés le 24 octobre 2019 (les « **Intérêts Avril 2018 Reportés** »). Les Intérêts Avril 2018 Reportés porteront intérêts, en conformité avec l'article 1343-2 (anciennement article 1154) du Code civil, à compter de la Date de Paiement d'Intérêts du 24 octobre 2018 (inclus) jusqu'au 24 octobre 2019 (exclu) au taux correspondant au taux applicable aux TSSDI à la Date de Paiement d'Intérêts considérée (les « **Intérêts Avril 2018 Additionnels** »). Le montant des Intérêts Avril 2018 Additionnels sera dû et exigible le 24 octobre 2019. »*

Il est précisé en tant que de besoin que le reste des termes et conditions des TSSDI demeure inchangé.

Deuxième résolution (Fixation du lieu de dépôt des documents relatifs à l'assemblée)

Il vous est proposé de décider, conformément aux dispositions de l'article R. 228-74 du Code de commerce, que la feuille de présence, les pouvoirs des porteurs de TSSDI représentés et le procès-verbal de la présente assemblée seront déposés au siège social de la Société.

Troisième résolution (Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités)

Il vous est proposé de donner, au vu des résolutions adoptées ou rejetées par la présente assemblée, tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur et par les termes et conditions des TSSDI.

deferral of the interests payment date due under the Bonds on 24 April 2018 (the "**April 2018 Due Date**") to 24 July 2019, to approve the deferral of the April 2018 Due Date to 24 October 2019, so that the payment of interests due on the April 2018 Due Date shall occur on 24 October 2019.

Consequently, you are asked to amend the terms and conditions of the Bonds by replacing the final paragraph of clause 4.7 of the terms and conditions of the Bonds as amended by the decisions of the Bondholders dated 20 April 2018 by the following: "*Payment of accrued interest as of 24 April 2018 As an exception to the above, accrued interest for the Interest Period from 24 October 2017 (included) to 24 April 2018 (excluded) shall be paid on 24 October 2019 (the "**Deferred April 2018 Interest**"). The Deferred April 2018 Interest shall bear interest, in accordance with article 1343-2 (formerly referred to as article 1154) of the French Civil Code (Code civil), from the Interest Payment Date on 24 October 2018 (included) to 24 October 2019 (excluded) at the rate corresponding to the applicable rate to the Bonds on the considered Interest Payment Date (the "**Additional April 2018 Interest**"). The amount of the Additional April 2018 Interest shall be due and payable on 24 October 2019.*"

The rest of the terms and conditions of the Bonds shall remain unchanged.

Second resolution (Determination of the place where to record the general meeting documentation)

You are asked to resolve, pursuant to article R.228-74 of the French Commercial Code, that the attendance sheet, the proxies of represented Bondholders and the minutes of this general meeting are put and recorded at the registered office of the Company

Third resolution (Powers to carry out formalities)

You are asked to grant all powers to the holder of an original, copy or excerpt of the minutes of this meeting to make any submissions, publications, formalities or filing which are required by applicable laws and regulations and by the terms and conditions of the Bonds.

